Monsieur le Président,

Informé.e par l'ACAT-France, je tiens à vous exprimer mes préoccupations quant à l'absence d'instruction de la plainte pour faits de torture, déposée devant le Tribunal militaire de Yaoundé en août 2022 par le groupe d'intervention judiciaire SOS-Torture en Afrique au nom de Sébastien Ebala.

Ce dernier affirme avoir fait l'objet de torture le 17 avril 2020 au sein de la Division de la Sécurité Militaire (SEMIL) à Yaoundé et que l'instigateur de ces violences serait le colonel Joël Émile Bamkoui, commandant de la SEMIL.

Je vous demande instamment de veiller, Monsieur le Président, à ce que le Tribunal militaire de Yaoundé instruise ladite plainte et diligente une enquête indépendante et impartiale en vue d'établir les faits et les responsabilités présumées.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

NOM : SIGNATURE :

ADRESSE :

ACAT-France 2024 © IFDP / Shutterstock

1€96

S.E.M. Paul Biya
Président de la République
Présidence de la République
Palais de l'Unité – 1000 Yaoundé
CAMEROUN

E-mail : cellcom@prc.cm

Le citoyen camerounais Sébastien Ebala est en quête de justice. Victime de torture, il a déposé plainte au Cameroun et a saisi le Comité contre la torture des Nations unies à Genève. Jusqu'à ce jour, la justice camerounaise fait la sourde oreille.

Sébastien Ebala est un blogueur et lanceur d'alertes camerounais connu pour son opposition au pouvoir en place. Le 16 avril 2020, il réalise une vidéo, mise sur les réseaux sociaux, où il appelle les Camerounais à marcher le 18 avril pour contraindre le Président Paul Biya à quitter le pouvoir. Le 17 avril, il est arrêté à Yaoundé par des gendarmes encagoulés et lourdement armés. Il est bastonné. Les gendarmes sont intéressés par ses téléphones et les échanges présumés qu'il aurait eus avec Maurice Kamto, principal opposant camerounais qui clame publiquement être le réel vainqueur de l'élection présidentielle de 2018 remportée par Paul Biya à l'issue d'un scrutin opaque. Sébastien Ebala est transféré à la Division de la Sécurité Militaire (SEMIL). Durant son transfèrement, il est encore violenté. Arrivé à la SEMIL, il subit une séance de tortures durant plusieurs heures dans une pièce appelée le « *labo* », qui se trouverait juste derrière le bureau du commandant de la SEMIL. Ses tortionnaires cherchent à lui faire dire que son action est pilotée par Maurice Kamto. Il nie et indique être le seul responsable. Dans la soirée, il est conduit au Secrétariat d'État à la Défense (SED) où il sera détenu, dans une cellule insalubre, pendant quarante et un jours sans aucun contact avec le monde extérieur.

Sa première audition devant la justice a lieu le 22 avril. Il est accusé d'actes de terrorisme, d'incitation à la rébellion, d'appel à l'insurrection, d'hostilité à la patrie, d'outrage au Président de la République… Le 20 mai 2020, il est placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Kondengui. Le 9 septembre 2021, il est condamné à deux ans de prison ferme par le Tribunal de Première instance du Mfoundi pour « *propagation de fausses nouvelles et outrage au Chef de l'État* ». Il retrouve la liberté le 27 mai 2022 et témoigne des tortures subies sur Naja TV le 17 juin 2022. Il accuse le colonel Joël Émile Bamkoui, commandant de la SEMIL, d'être l'instigateur des violences. Le 22 juin, ce dernier l'appelle et le menace : « *tu vas retourner en prison. Je vais m'occuper de toi, et ce sera pire que la dernière fois* ». Le 8 juillet 2022, le groupe d'intervention judiciaire SOS-Torture en Afrique appelle les autorités camerounaises à enquêter sur ces menaces et à assurer la protection de Sébastien Ebala.

En août 2022, ce même groupe dépose plainte pour faits de torture devant le tribunal militaire de Yaoundé. Face à l'absence d'instruction une plainte est déposée à Genève, en janvier 2023, devant le Comité contre la torture des Nations unies par l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT).

Retrouvez toutes nos actions sur acatfrance.fr

Oui, je participe à la lutte contre la torture

☐ **J'adhère à l'ACAT-France pour un montant de 24 € la première année**

☐ **Je fais un don à l'ACAT-France**

☐ 10 € ☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 90 € ☐ libre ..... €

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion ou de mon don.

☐ **Je souhaite m'abonner à la revue *Humains*.**
Pour 12 € la première année, je recevrai 4 numéros

☐ **Je souhaite recevoir des informations sur les legs, assurances vies et donations**

Prénom **Nom** **Mail**

Adresse

Je renvoie ce bulletin à l'ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris. Chèque à l'ordre de l'ACAT.

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr

DON en CONFIANCE comitecharte.org

Soutenons et portons dans nos prières Sébastien Ebala, torturé, emprisonné, menacé. Aucune suite n'étant donnée à son dépôt de plainte dans son pays, il fait appel au Comité contre la torture à Genève.

Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les églises

AGIR AU CAMEROUN ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

MEXIQUE.
Après 12 ans, Verónica est enfin libre !

Victime de détention arbitraire, Verónica Razo Casales a été arrêtée le 9 juin 2011 à Mexico, puis transférée dans les locaux de la police fédérale. Elle a été torturée pour avouer des crimes qu'elle n'avait pas commis et a passé 12 ans en prison. Mais récemment, un tribunal a conclu qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour l'inculper. Sa libération immédiate a été ordonnée, permettant à Veronica de retrouver enfin sa famille.

L'ACAT-France se réjouit de cette victoire et reste mobilisée pour que Verónica obtienne réparation intégrale des préjudices subis.

Veronica a retrouvé son frère et sa mère.

© IFDP (Instituto Federal de la Defensoría Pública)

J'AGIS AVEC L'ACAT-FRANCE.

Ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule c'est grâce à vous. Votre signature peut changer un destin.

Je signe la carte

Je découpe la carte

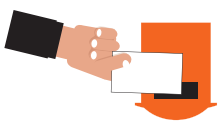

J'envoie la carte

DÉPLIANT

CONTACT LOCAL

@ACAT_France ACAT France acat_france

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

ACAT France

ACAT-France 2024 © IFDP / Shutterstock

AGISSONS ENSEMBLE POUR UN MONDE DIGNE

CAMEROUN

Je soutiens Sébastien Ebala et sa quête de justice !

ACAT France

L'ONG chrétienne contre la torture et la peine de mort. Association reconnue d'utilité publique